

Meudon le 26 juillet 2019

Monsieur Denis Larghero
Maire de Meudon
6 avenue Le Corbeiller
92190 MEUDON CEDEX

Objet : Modification n°6 du PLU

Monsieur le Maire,

Nous revenons vers vous suite au rapport de l'enquête publique portant sur la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Meudon.

Nous vous remercions des efforts faits, à votre initiative, pour améliorer sensiblement la protection de l'environnement de Meudon, et dans le cas du Quartier du Potager du Dauphin nous apprécions particulièrement les restrictions des critères du PLU pour les emprises au sol, hauteurs, pleine terre, etc., comme nous l'avions proposé.

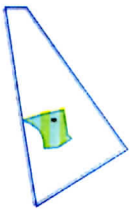
En revanche, nous ne vous cacherons pas notre profonde déception de constater que nos propositions axées sur l'identité et la spécificité du Quartier du Potager du Dauphin, que nous avons largement démontrées, n'ont pas été prises en compte.

Nous sommes très inquiets également de l'évolution de l'urbanisation de notre quartier et du risque majeur de perte de cette identité si le projet de modification n°6 du PLU devait rester figé dans son état actuel.

Comme nous vous en avons informé, cette inquiétude est encore renforcée par les nouvelles sollicitations que nous avons reçues ces jours-ci des promoteurs qui considèrent notre quartier comme "zone à urbaniser".

Les arguments avancés dans le rapport pour justifier la non-prise en compte immédiate de nos propositions, à savoir qu'elles ne rentreraient pas « dans le champ de l'objet du projet de modification » ou qu'il s'agirait de « modifications trop substantielles », ne sont pas convaincants.

Ainsi, le transfert de moins de 10 ha d'une zone à une autre dans notre quartier, qui aurait permis d'officialiser l'unité de son identité, représente moins de 3 % de la superficie de la commune concernée par la modification n°6 du PLU.



C'est pourquoi nous renouvelons notre demande d'inscription, dans l'actuelle modification, du transfert en zone UDD des parties classées actuellement en UDb.

Par ailleurs et avec votre accord, nous avons produit un travail collectif et bénévole important concernant la protection du patrimoine bâti et végétal et la qualification du Quartier du Potager du Dauphin comme secteur à protéger.

Le Commissaire Enquêteur et vos services (qui demandaient ces propositions aux associations depuis 10 ans comme précisé dans votre courrier du 17 décembre 2018) en ont reconnu l'intérêt et suggéré l'extension de la démarche à d'autres quartiers.

Sur la base du dossier qui vous a été remis, que nous avons également présenté à l'Architecte des Bâtiments de France, et sans attendre la fin des études correspondantes pour l'ensemble de Meudon, nous vous proposons de nous désigner dès à présent « quartier pilote » pour représenter une meilleure qualité environnementale de la Ville.

Une telle décision conférerait une vraie dynamique à votre démarche.

Bien évidemment nous sommes à votre disposition pour enrichir votre réflexion et les travaux de vos services avec les données confiées par les adhérents, ce qui doit vous permettre d'inscrire de suite cette qualification du quartier dans la future modification n° 7 du PLU, témoignant ainsi de l'attention que vous portez aux processus participatifs.

Dans cette perspective, comme vous nous l'avez proposé, nous prendrons connaissance avec intérêt des analyses juridiques effectuées par vos services, car nous sommes, comme vous, soucieux que nos propositions restent dans le cadre strict d'une modification de PLU et non d'une révision.

Nous vous confirmons que notre prochaine réunion d'information et d'échanges ARQP avec les riverains du Quartier du Potager sur les modifications du PLU et la thématique circulation / stationnement, se tiendra en octobre prochain.

Nous vous remercions par avance, Monsieur le Maire, de l'attention que vous voudrez bien accorder à nos demandes, et vous prions de bien vouloir agréer nos sincères salutations.

Pour le Conseil d'Administration
et l'équipe de bénévoles de l'association,
Le Président

Dimitri Floros